

# GABASTON

BULLETIN MUNICIPAL N°50

Janvier 2017

**Dans ce numéro :**

- Le mot du Maire     **2**
- Les réunions du  
Conseil Municipal     **4**
- Les travaux     **10**
- Les affaires sco-  
laires     **13**
- Le CCAS     **14**
- Vie associative     **15**
- En bref     **20**
- En pratique     **24**



## Le mot du Maire



Chères Gabastonnaises, Chers Gabastonnais,

La France, comme beaucoup d'autres pays, se retrouve dans un climat d'insécurité. C'est un environnement que les générations actuelles n'ont jamais connu à ce jour.

A l'heure de la mondialisation, ces troubles se font sentir dans nos entreprises, nos loisirs...

Nos institutions nationales connaissent, elles aussi, une période de turbulence sans précédent.

Les incertitudes au plan national, régional, départemental, intercommunal et communal sont grandissantes.

L'Etat se déleste des compétences en les restituant aux intercommunalités et aux communes sans la moindre recette en contrepartie. Ces deux institutions n'auront d'autre choix que de recourir à la fiscalité pour assurer ces nouvelles attributions.

A titre d'exemple, les intercommunalités dotées d'un Plan Local de l'Habitat devront rapidement mettre en place le Plan Partenarial de la Gestion de Demande de Logements Sociaux. Autre obligation, et non des moindres, résultant de la loi MATPAN, la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de la Protection des Inondations) deviendra une compétence obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour la CCNEB (nouvelle intercommunalité). La liste n'est pas exhaustive.

A l'échelon communal, les efforts de la commune de Gabaston consentis au profit de notre école ne sont pas récompensés.

Certaines lois obsolètes ne facilitent pas la tâche de nos communes ayant des écoles qui accueillent les enfants des villages voisins.

Le calcul des coûts de fonctionnement d'un élève est un bel exemple. Au nom de leur appartenance aux temps dits périscolaires, la garderie, la cantine et plus récemment les TAP ne peuvent être imputés dans le calcul global du coût réel de la scolarité de l'enfant.

Or, la commune de Gabaston supporte 100% de ces coûts périscolaires. C'est un sujet qui fait débat où nos grands politiques n'ont pas encore pris la mesure des répercussions.

Au regard des efforts d'investissements réalisés concernant l'école, cela est inacceptable.

Nous ne sommes pas les seuls dans cette situation. Certains maires se sont joints à ma démarche, nous n'en sommes qu'aux balbutiements.

Certains territoires ont déjà, depuis longtemps, trouvé des solutions pérennes.

L'évolution que l'on voit venir laisse penser que l'échelon communal sera la prochaine étape dans les futures réformes territoriales.

Nous devons faire fi du passé et voir cela comme un nouveau challenge.

Le secrétariat de la mairie de Gabaston connaît une remise à plat complète dans son fonctionnement. Il est de la responsabilité du maire d'améliorer le service.

Tout d'abord, durant l'été 2016, nous avons fait appel au service d'archivage de la Maison des communes. Une archiviste a trié et classé pendant quasiment 2 mois tous les documents présents à la mairie.

Nous sommes à présent en mesure de pouvoir travailler dans une sérénité indispensable pour affronter notre quotidien d'élus.

Le secrétariat de mairie, comme vous le savez, est indispensable.

De ce fait, d'importants changements ont dû être opérés afin de rétablir son bon fonctionnement.

Je tiens à remercier les administrés qui ont subi des désagréments dans leurs dossiers et ont fait preuve d'une grande patience.

Ma reconnaissance s'adresse aussi à celles et ceux qui ont bien voulu m'aider dans ces constatations.

Ce dossier a mobilisé une partie importante de mon temps depuis mars 2014. Pour votre information, la première réunion officielle sur ce sujet remonte à 2012.

Désormais, le poste de secrétaire de mairie sera assuré par Mme Magali LAYE.

Ce qui nous intéresse le plus est d'aborder les projets pour notre village.

En ce début d'année 2017, nous assisterons à la construction du columbarium tant attendu. M. BITAILLOU adjoint aux bâtiments s'est fortement investi dans ce dossier et tout laisse croire que ce sera une belle réalisation.

Notre programme voirie s'est déroulé dans de bonnes conditions. M. LAMY-MASCAROU, adjoint à la voirie, nous a fait connaître la société GSBTP (AMO) qui nous a donné entière satisfaction : c'est une belle avancée dans la gestion des travaux de voirie.

Au départ, cela a engendré un coût supplémentaire, mais au final, nous sommes gagnants sur le plan qualitatif et sur le plan budgétaire.

Malheureusement, la deuxième tranche des travaux de 2016 n'a pas été validée car les recettes espérées ne sont pas arrivées à ce jour. Ces travaux seront néanmoins réalisés en 2017.

Notre nouvel environnement budgétaire va nous imposer durant le premier semestre 2017 de mener une réflexion partagée sur nos projets jusqu'à la fin du mandat. Ce nouveau cap devra être maintenu.

Comme vous le savez, la baisse des dépenses dans les collectivités territoriales affecte particulièrement les entreprises du BTP, j'ose espérer que la « machine » puisse repartir au plus tôt, de nombreux emplois sont à la clef.

2017 sera consacré à la sécurisation routière (renouvellement des panneaux vieillissants et des panneaux disparus).

La RD 7 est très fréquentée depuis de nombreuses années. Par endroit, les accotements sont devenus inexistantes. Les accidents récents ont remis en évidence cette dangerosité. Nous ferons en sorte d'améliorer la situation.

Je vous présente mes meilleurs vœux de bonheur et de santé pour 2017 ainsi qu'à tous vos proches et souhaite que vos vœux les plus chers puissent se réaliser.

Michel MAGENDIE  
Maire de Gabaston



Bienvenue à Mme Magali LAYE, nouvelle secrétaire de mairie.

## Conseil municipal du 18 mars 2016

**L'intégralité des délibérations est disponible en mairie.**



Provenance des élèves de l'école

**Présents :** Michel MAGENDIE, Claude LAMY-MASCAROU, Guy BITAILLOU, Alain CANO, Pascale BESTI, Sylvie COURDE, Elisabeth POUTS, Pierre-Alexandre CAZENAVE, Helder DE SOUSA, Pascal DUMARTIN, Thierry LADEVEZE.

**Excusés :** Marie LARROUTUDE donne procuration à Claude LAMY-MASCAROU, Jacqueline SINSAU-PARFAIT, Didier LEBLOND donne procuration à Alain CANO.

### Régularisation des dépenses d'investissement

En vertu de l'article L 612-1 du CGCT, le Conseil Municipal autorise M. le Maire, dans l'attente de l'adoption du budget, à engager les dépenses suivantes :

- Serrurerie Industriel : 12 799,20 €
- SAS Fourcade Remetter : 4 587,02 €
- Bidegain et De Verbizier : 785,05 €

*Voté à l'unanimité.*

### Indemnité de la trésorerie

Le Conseil Municipal décide de demander le concours du receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. Une indemnité sera attribuée à Mme Corinne COUSSOT, receveur principal.

*Voté à l'unanimité.*

### Participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques

L'école de Gabaston accueille des élèves domiciliés au sein de communes extérieures.

La répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence. Après calcul, le coût moyen par élève est de 1100 €. Le Conseil Municipal décide donc de fixer le montant de la contribution à demander aux Maires des communes d'Abère, Baleix, Lespourcy, Urost, Espéchède, Momy à 1100 € par enfant scolarisé à Gabaston pour les années scolaires 2014/2015 et 2015/2016.

*Voté à l'unanimité.*

### Projet de convention d'assistance à maîtrise d'œuvre

Les procédures liées aux marchés publics étant de plus en plus complexes, il a été décidé de faire appel à une entreprise chargée d'assurer l'assistance à la maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie.

L'entreprise GSBTP a été choisie pour assurer cette mission.

*Voté à l'unanimité.*

### Révision de la carte communale

La carte communale n'étant plus adaptée au développement et à la mise en valeur du territoire communal (mise en compatibilité avec les nouvelles réglementations en vigueur, Loi Grenelle, Alur et SCoT du Pays du Grand Pau), le Conseil Municipal décide de la réviser et de charger le service d'urbanisme intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale de cette mission.

*Voté à l'unanimité.*

### Vote du compte administratif et du compte de gestion de la commune et de la caisse des écoles

- Commune

Investissement		
	Dépenses	Recettes
Prévu	302 215,00 €	302 215,00 €
Réalisé	232 708,46 €	272 045,03 €
<b>Reste à réaliser</b>	<b>39 336,57 €</b>	
Fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Prévu	387 954,00 €	387 954,00 €
Réalisé	304 509,37 €	304 509,37 €
<b>Reste à réaliser</b>	<b>0,00 €</b>	
Résultats de clôture de l'exercice		
Investissement		39 336,57 €
Fonctionnement		28 223,25 €
<b>Résultat global</b>		<b>67 559,82 €</b>

- Caisse des écoles

Fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Prévu	66 250,00 €	66 250,00 €
Réalisé	60 989,00 €	54 998,00 €
<b>Reste à réaliser</b>	<b>-5 991,00 €</b>	
Résultats de clôture de l'exercice		
Investissement		0,00 €
Fonctionnement		-5 991,00 €
<b>Résultat global</b>		<b>-5 991,00 €</b>

### Nomination d'un régisseur

A compter du 4 mai 2016, Mme Marie LARROUTUDE

est nommée régisseur de la régie de recettes pour l'encaissement des recettes relatives au fonctionnement de la caisse des écoles.

*Voté à l'unanimité.*

### Garderie pour l'année scolaire 2016/2017

La commission des affaires scolaires propose de redéfinir les horaires de garderie. Ainsi, la garderie sera payante de 7h30 à 8h30 au lieu de 8h20.

*Voté à l'unanimité.*

### Changement de prestataire : copieur école et mairie

Le prestataire actuel pour le copieur école et mairie a été remplacé par l'entreprise Adour Action Bureau-tique qui a proposé un contrat plus avantageux de 357 € par trimestre au lieu de 450 € précédemment.

## Conseil municipal du 18 avril 2016

**Présents :** Michel MAGENDIE, Claude LAMY-MASCAROU, Guy BITAILLOU, Alain CANO, Marie LARROUTUDE, Pascale BESTI, Elisabeth POUTS, Pierre-Alexandre CAZENAVE, Helder DE SOUSA, Pascal DUMARTIN, Thierry LADEVEZE.  
**Excusés :** Sylvie COURDE, Jacqueline SINSAU-PARFAIT, Didier LEBLOND donne procuration à Alain CANO.

### Affectation des résultats 2015

Le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 28 223,25 €
- un déficit reporté de : 0,00 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 28 223,25 €

- un excédent d'investissement de : 39 336,57 €
- un déficit des restes à réaliser de : 30 390,00 €

Soit un excédent de financement de : 8 946,57 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation 2015 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2015 : excédent 28 223,25 €

Résultat reporté en fonctionnement : 28 223,25 €  
 Résultat d'investissement reporté (excédent) : 39 336,57 €

*Voté à l'unanimité.*

### Taux des taxes

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le taux des différentes taxes pour l'année 2016.  
 Les taux sont donc les suivants :

	Taux 2015	Taux votés	Produit correspondant
Taxe d'habitation	14,26%	14,26%	113 923 €
Taxe foncière bâtie	8,00%	8,00%	36 976 €
Taxe foncière non bâtie	29,56%	29,56%	11 026 €
CFE	22,69%	22,69%	5 355 €
<b>Produit fiscal attendu</b>			<b>167 280 €</b>

*Voté à l'unanimité.*

### Subventions

BUDGET 2016	
CCAS Gabaston	3 000 €
Association Parents d'élèves	1 550 €
Club de gym	250 €
FC 2 Vallées	1 200 €
FNACA	50 €
Foyer rural	1 300 €
Société de chasse	500 €
Tennis Club	300 €

*Voté à l'unanimité.*

### Budget

Le budget de la commune est voté pour les montants suivants :

- \* Fonctionnement : 488 223 €
- \* Investissement : 201 912 €

Il en est de même pour celui de la Caisse de écoles :

- \* Fonctionnement : 46 747 €



Classement des archives  
municipales

### Archivage à la mairie

Le classement des archives municipales s'avérant nécessaire, le Conseil Municipal décide de procéder à leur conservation. La Maison des communes propose de réaliser ces travaux (classement, inventaire...) pour un montant estimé à 10 500 €, révisable selon le temps passé.

*Voté à l'unanimité.*

### Extension de réseau souterrain au chemin de Saint Jacques de Compostelle

Suite à la transformation d'une grange en maison d'habitation, M. Patrice BITAILLOU demande l'extension du réseau électrique.

Le montant global des travaux s'élève à 6 451,35 €, la participation de la commune sera de 1 059,63 €.

*Voté à l'unanimité.*

*(Guy BITAILLOU absent du vote)*

## Conseil municipal du 10 juin 2016

**Présents :** Michel MAGENDIE, Claude LAMY-MASCAROU, Marie LARROUTUDE, Alain CANO, Pascale BESTI, Elisabeth POUTS, Helder DE SOUSA, Didier LEBLOND.

**Excusés :** Guy BITAILLOU donne procuration à Claude LAMY-MASCAROU, Pascal DUMARTIN donne procuration à Marie LARROUTUDE, Thierry LADEVEZE donne procuration à Alain CANO, Sylvie COURDE, Jacqueline SINSAU-PARFAIT et Pierre-Alexandre CAZENAVE.

### Recrutement d'une secrétaire de mairie

Le Conseil Municipal décide de la création d'un emploi permanent à temps non complet de rédacteur territorial pour assurer les missions de secrétaire de mairie. La durée moyenne de travail est fixée à 21 heures hebdomadaires.

*Voté à l'unanimité.*

### Attribution de parcelles communales

Certaines parcelles communales ayant été libérées, elles ont été réattribuées selon le tableau ci-contre.

N° DE PARCELLE	SUPERFICIE (en ha)	CATEGORIE	ANCIEN EXPLOITANT	ATTRIBUTION
C89	1,98	3	Jean-Louis BADIE-SARTY	Serge CAZABAN
D132	0,94	4	Jean-Louis BADIE-SARTY	Serge CAZABAN
A387	1,19	3	Maryse BOUILLOU	Frédéric MENJOLET
A394	2,05	3	Maryse BOUILLOU	Stéphane SANOUS
A607	1,07	3	Maryse BOUILLOU	Pierre-Alexandre CAZENAVE
A607	1,28	4	Armand LABORDE	Pierre-Alexandre CAZENAVE
A607	1,40	3	Raymond GLISIA	Mathieu LANSAMAN
A607	1,44	3	Odile MINVIELLE	Patrick SOULAGNET

### Attribution d'un marché de voirie

M. le Maire expose au Conseil Municipal le cahier des analyses des offres des travaux de voirie concernant le programme 2016. L'entreprise LAPEDAGNE a été retenue pour un marché s'élevant à 85 730 € HT.

### Questions diverses

- Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité : le Conseil Municipal décide d'adhérer à ce dispositif.

- Pétition des riverains de la route de l'Etang : suite à un problème de visibilité, un miroir a été installé sur la route départementale 7 en face de la route de l'Etang.

## Conseil municipal du 19 juillet 2016

**Présents :** Michel MAGENDIE, Claude LAMY-MASCAROU, Guy BITAILLOU, Pascale BESTI, Elisabeth POUTS, Jacqueline SINSAU-PARFAIT, Pierre-Alexandre CAZENAVE, Helder DE SOUSA, Thierry LADEVEZE, Didier LEBLOND.

**Excusés :** Alain CANO donne procuration à Didier LEBLOND, Marie LARROUTUDE donne procuration à Claude LAMY-MASCAROU, Pascal DUMARTIN donne procuration à Pascale BESTI.

### Création régie « manifestation »

La commune organise dans l'année quelques événements comme le Défi du Cœur ou des soirées spectacles. Afin de pouvoir encaisser les bénéfices de ces manifestations, la Trésorerie exige désormais qu'une régie « manifestation » soit créée. Le Conseil Municipal décide de nommer Alain CANO, régisseur, et Mme Marie LARROUTUDE, suppléante.

*Voté à l'unanimité.*

### Dégâts commis dans la salle des fêtes

Suite à la location de la salle des fêtes par une association extérieure, des dégâts ont été constatés. Les réparations ont été effectuées par M. Xavier RABERIN pour un montant global de 100 €. Cette somme a

été remboursée par l'association responsable.

### Questions diverses

- Démission d'un membre du Conseil Municipal : par lettre du 18 juin 2016, Mme Sylvie COURDE annonce à M. le Maire sa démission du Conseil Municipal étant donné qu'elle ne réside plus sur la commune.

- M. le Maire fait état des difficultés rencontrées auprès des communes extérieures dont les enfants sont scolarisés à l'école de GABASTON et qui contestent le montant de la participation demandée.

- Plan Zéro Phyto : en 2017, la commune devra présenter un dossier décrivant les zones communales à désherber, les moyens actuels pour le faire et les moyens à mettre en œuvre dans le futur sans utilisation de produits phytosanitaires. Pour élaborer ce dossier, un devis estimatif de 7 000 € a été établi. Au vu de l'importance de la somme, M. Guy BITAILLOU propose de réaliser lui-même ce dossier.

*Voté à l'unanimité.*

**La salle des fêtes, un lieu de vie commun, respectons-là.**

## Conseil municipal du 18 novembre 2016

**Présents :** Michel MAGENDIE, Claude LAMY-MASCAROU, Guy BITAILLOU, Alain CANO, Marie LARROUTUDE, Pascale BESTI, Elisabeth POUTS, Jacqueline SINSAU-PARFAIT, Pierre-Alexandre CAZENAVE, Helder DE SOUSA, Thierry LADEVEZE, Didier LEBLOND.

**Excusé :** Pascal DUMARTIN donne procuration à Marie LARROUTUDE.

### Convention avec le Centre de Gestion

En application d'une convention conclue pour la période 2015-2017, la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) a confié au Centre de Gestion un rôle de correspondant afin d'assurer une mission d'informa-

tion des agents, de formation des collectivités, de suivi et de contrôle des dossiers pour les collectivités territoriales qui y sont affiliées.

Un projet de convention a été élaboré afin de définir les attributions respectives des deux organismes.

Le Conseil Municipal décide de valider le projet de convention proposé et autorise M. le Maire à signer tout document visant à intervenir à cette fin.

*Voté à l'unanimité.*

### Démarche Zéro Phyto

L'Agence de l'Eau a mis en œuvre un programme visant l'arrêt de l'utilisation des

**2017, l'année Zéro Phyto : engageons-nous pour une meilleure qualité de vie.**



Appareil de désherbage thermique

produits phytosanitaires via l'amélioration des pratiques de désherbage des collectivités afin de préserver la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

M. le Maire propose que la commune s'engage dans cette démarche qui visera à mettre en place les actions suivantes :

- ✗ l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan communal de désherbage,
- ✗ la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires dès l'année 2016,
- ✗ la formation des agents communaux chargés de l'entretien des espaces publics aux méthodes alternatives,
- ✗ l'acquisition d'un appareil de désherbage thermique (chariot équipé d'une lance, coût prévisionnel de 2 268 € TTC). Pour ce faire, le Conseil Municipal décide et autorise M. le Maire à solliciter de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne les subventions pour l'acquisition du matériel adéquat, et approuve la plan de financement prévisionnel d'acquisition du nouvel équipement (le montant global de 2 268 € sera pour 70% à la charge de l'Agence de l'Eau et pour 30% seulement à la charge de la commune).

*Voté à l'unanimité.*

#### **Adhésion au service d'urbanisme intercommunal**

Depuis le 1er juillet 2015, la Communauté de Communes du Pays de Morlaàs a mis en place un service d'aide à l'instruction des autorisations d'urbanisme pour les communes à POS-PLU avec un principe de financement participatif des communes (coût à l'équivalent du Permis de Construire) pour une durée expérimentale de 6 mois soit jusqu'à fin 2015.

Pour rappel, l'État arrêtera l'instruction gratuite des autorisations d'urbanisme des communes dotées d'une carte communale approuvée avant la loi ALUR (et donc compétentes au nom de l'État pour la délivrance des autorisations d'urbanisme) au maximum en fin 2016.

Depuis le 14 avril 2016, la Communauté de Communes des Pays de Morlaàs a décidé d'étendre ce service d'aide aux communes dotées d'une carte communale dès l'arrêt des services de l'État.

La commune de Gabaston dispose d'une carte communale dont la dernière révision a été approuvée le 12 avril 2002, le Conseil Municipal décide donc d'adhérer

à ce service intercommunal à compter du 01/11/2016.

#### **Modifications statutaires de la compétence assainissement non collectif à la CCPM**

La Communauté de Communes du Pays de Morlaàs a délibéré le 13 octobre 2016 pour classer le fonctionnement du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) dans les compétences facultatives de la Communauté de Communes et non plus dans les compétences optionnelles.

Il s'agit là de sécuriser juridiquement la compétence telle qu'elle sera exercée au sein de la future Communauté de Communes du Nord-Est Béarn. Il semble en effet qu'il puisse y avoir un risque juridique de transfert de l'intégralité de la compétence assainissement (collectif et non collectif) au 1<sup>er</sup> janvier 2018, ce qui pourrait induire un retour de la compétence aux communes.

Le Conseil Municipal approuve ce transfert de compétence : le Préfet devra ensuite l'approuver puis définir les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Pays de Morlaàs.

*Voté à l'unanimité.*

#### **Participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Morlaàs pour 2016/2017**

L'article L212-8 du Code de l'Éducation prévoit que lorsque les écoles maternelles ou élémentaires publiques reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et celle de résidence.

Le Conseil Municipal de Morlaàs fixe le coût moyen de scolarisation d'un élève ayant fréquenté les écoles publiques de Morlaàs à 779,69 € pour l'année scolaire 2016/2017.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à payer les dépenses afférentes à cette participation pour les cinq enfants déjà inscrits mais émet des réserves sur cette participation pour l'avenir.

**Accroissement des compétences de la Communauté des Communes : elle délivrera dorénavant les autorisations d'urbanisme.**

### Création d'un emploi non permanent dans le cadre des TAP

M. le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation à temps non complet pour assurer une activité dans le cadre des TAP, durant la période du 21/11/2016 au 30/06/2017, à raison d'une heure par semaine (emploi d'un agent contractuel de catégorie hiérarchique C).

*Voté à l'unanimité.*

### Columbarium : choix du modèle et devis

Plusieurs sociétés ayant été consultées et après avis de la commission bâtiments, un modèle a été retenu (photo ci-contre). Le columbarium pourrait être installé fin février. Le Conseil Municipal approuve et

autorise M. le Maire à signer le devis retenu pour un montant de 23 086,80 € TTC (les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice).

*Voté à l'unanimité.*

### Questions diverses

- Elagage : M. le Maire propose d'effectuer une vente de bois et d'élaguer les arbres sur différents chemins communaux et parcelles communales.

- Eclairage public : la question de l'heure d'extinction de l'éclairage public est posée afin de savoir si les précédentes décisions sont respectées.

Certains éclairages ne s'éteignant pas aux heures prévues, M. le Maire demande si un conseiller peut se charger de leur réglage. M. Didier LEBLOND se porte volontaire.



*Projet de columbarium*

## Conseil municipal du 16 décembre 2016

**Présents :** Michel MAGENDIE, Claude LAMY-MASCAROU, Guy BITAILLOU, Alain CANO, Marie LARROUTUDE, Elisabeth POUTS, Helder DE SOUSA, Pascal DUMARTIN, Thierry LADEVEZE.

**Excusés :** Pascale BESTI donne procuration à Elisabeth POUTS, Jacqueline SINSAU-PARFAIT (non prise en compte de la procuration donnée à Elisabeth POUTS qui en a déjà une), Pierre-Alexandre CAZENAVE donne procuration à Thierry LADEVEZE, Didier LEBLOND donne procuration à Alain CANO.

### Suppression de l'emploi permanent d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe

M. le Maire rappelle qu'un poste de secrétaire de mairie est vacant suite à la mise en disponibilité de l'agent l'occupant. Une réorganisation du secrétariat a été opérée et le poste de secrétaire de mairie requalifié avec la création d'un poste permanent de rédacteur, à temps non complet (21 heures hebdomadaires).

Le Conseil Municipal, après avis favorable à l'unanimité des deux collèges composant le Comité Technique Intercommunal émis lors de la séance du 6 décembre 2016, décide de supprimer l'emploi permanent

d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe, à temps non complet (17 heures hebdomadaires), à compter du 20 décembre 2016.

### Déplacement du chemin rural dit des Roumis

La Commune détenait une emprise sur la portion du chemin rural dit des Roumis. Elle n'a plus l'utilité de cette emprise qui coupe la propriété de M. Claude MARTHOU en deux. Le Conseil Municipal décide du principe du déplacement de la portion en question, de la suppression et de l'aliénation de l'ancienne emprise au profit du propriétaire riverain M. Claude MARTHOU, après accomplissement, toutefois, de l'enquête publique.

### Dissolution de la caisse des écoles

Certaines dépenses et l'intégralité des recettes liées aux services de cantine et garderie sont gérées par le budget de la caisse des écoles.

La gestion étant assurée par le secrétariat de mairie, le Conseil Municipal décide de

**Le prélèvement  
bancaire pour  
simplifier le  
paiement de la  
cantine et de la  
garderie**

gérer directement les services de cantine et garderie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et précise que les dépenses et la régie de recettes cantine et garderie figureront, désormais, au budget général de la commune.

L'arrêté de régie sera refait en rajoutant la garderie et également afin de nommer un nouveau régisseur. A terme, le choix d'un mode de règlement par prélèvement devrait être retenu.

**Questions diverses**

• Site internet : une réflexion est menée sur la refonte du site internet de la commune.

Plusieurs devis présentés seront étudiés.

**Les bâtiments**

**L'école**

En début d'année 2016, des portes en aluminium avec vitrage isolant ont remplacé les anciennes portes en bois sur la façade centrale avant et arrière de l'école primaire.

Les portes des sanitaires ont été également remplacées par des portes en PVC.

Les travaux de mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite par l'entrée des vestiaires de l'école primaire côté droit ont été réalisés. La chape de béton a été revêtue d'un carrelage antidérapant, les sanitaires ont été remontés à la hauteur réglementaire pour les enfants.

Un caniveau a été posé devant les garages pour un meilleur écoulement de l'eau de la cour.



*Remplacement des portes de l'école et des sanitaires*



Toutes les salles de classe sont maintenant accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Suite au déplacement des lavabos, des travaux de peinture ont également été réalisés par M. Xavier RABERIN.

**La mairie**

L'entreprise Domo Service a remplacé l'alarme défectueuse.

Le bureau du maire a été réduit de 50% de sa surface permettant ainsi de créer une salle dédiée exclusivement aux archives. Des étagères spécifiques ont été achetées pour ranger comme il se doit les boîtes à archives ; cela n'avait jamais été effectué.

La facture s'élève à 10 500 € pour la seule prestation de l'archiviste (250 €/jour x 42 journées). La facture aurait été plus élevée sans la participation active de Mme Marie LARROUTUDE qui a contribué à gagner 4 journées de prestation.

A cela, il faut ajouter les travaux de la nouvelle salle (819 € TTC), l'acquisition du rayonnage (1 357 € TTC) et un peu de sueur de MM. Guy BITAILLOU et Xavier RABERIN.

Le surplus des papiers à détruire a été transporté par M. Alain CANO au centre d'incinération de Lescar soit 420 kg pour un coût de 126 €.

**La cantine**

La cantine n'était pas équipée d'un téléphone fixe. Cette installation est désormais opérationnelle.

**La salle des fêtes**

Suite à un dégât des eaux, le faux plafond de la salle des fêtes a été remplacé et isolé afin de diminuer la consommation d'énergie.

La salle des fêtes a connu un petit rafraîchissement par la peinture du sous-bassement et des menuiseries. Le travail a été réalisé par M. Xavier RABERIN (photo ci-dessous).



Rénovation du faux plafond



Peinture du sous-bassement

**L'église**

Le beffroi supportant les cloches a été renforcé par des croix de Saint André neuves en lieu et place des anciennes pièces de bois cassées ou pas assez résistantes.

Le moteur de la cloche de tintement défectueux a été remplacé.

L'installation électrique des cloches (boîtier de commandes, protections électriques et câblage devenus obsolètes) qui n'était plus aux normes a été remplacée.

L'ancienne installation datait d'environ une quarantaine d'années.

La façade de l'église, côté école, a été nettoyée et une nouvelle couche de peinture lui a redonné un coup d'éclat.



Rajeunissement de l'église

**Divers**

L'école primaire, l'école maternelle et la mairie ont été équipées de prises électriques à l'extérieur de chacune des façades.

**Achat de matériel**

Afin d'assurer l'entretien courant, de l'outillage a été acheté : perceuse à percussion, ébarbeuse, escabeau 5 marches, un étau base tournante, un déboucheur à pompe Virax pour les sanitaires.

## La voirie

### L'entretien courant

L'entreprise de pelle mécanique TISNE est intervenue pour :

- l'entretien des fossés (curage principalement),
- le renouvellement de busages et la mise en place de nouveaux,
- l'arasement et l'aménagement des accotements afin d'éviter la stagnation d'eau sur la chaussée.

Ces interventions ont concerné notamment :

- le chemin de Capsus,
- le chemin rural du Biarré,
- le chemin rural dit des Arribères,\*
- le chemin rural du Gabas.\*

\*Ces deux dernières voies conduisent à la nouvelle passerelle.

Ces travaux sont, certes, peu spectaculaires, voire parfois minimes, mais demeurent importants. En effet, ils contribuent à maintenir en bon état la voirie et réduisent notablement son rythme de détérioration. Il conviendra donc d'amplifier, autant que possible, ces interventions.

Dans la poursuite du même objectif, M. Xavier RABERIN a assuré en plusieurs séquences la pose d'enrobé à froid pour supprimer les nids de poule et réduire les déformations en cours des chaussées.

Comme les années précédentes, cette action importante a été menée sur l'ensemble des voies goudronnées, soit plus de 20 kilomètres linéaires.

### La rénovation des voies

La commission voirie s'est attachée en 2016 le concours d'un maître d'œuvre (entreprise GSBTP) et de ce fait, a choisi de passer un marché à bons de commande, formule qui facilite la réalisation des programmes envisagés.

Pour 2016, les travaux suivants ont été réalisés :

- Chemin de Balasé (2<sup>e</sup> tranche), la dernière tranche étant prévue pour 2017,
- Chemin de Couette,
- Route de Jambet,
- Chemin du Bois,
- Chemin de Choy.

L'ensemble représente une dépense de 50 274,38 €.

### Contexte 2017

Le planning est enfin respecté, des travaux devraient être réalisés en fin d'année 2017 dans le cadre du projet de canalisation d'eau potable Gardères-Maucor.

Les travaux réalisés fin 2016 sur une portion de la route de l'Eglise (voir photos ci-contre), bien que fort perturbants, le sont, en proportion, bien peu par rap-

port à cette réalisation projetée.

En effet, cette grosse canalisation qui sera enfouie sous la voirie passera successivement par :

- la route départementale (RD7) en provenance de Saint Jammes (Patte d'Oie),
- le chemin de la Souye,
- la route de Jambet,
- le chemin Hiallé,
- le chemin des Mousquetaires,
- la route du Pic du midi en direction de Sedzère.

A l'heure actuelle, les modalités de réalisation de cet important chantier (une ou plusieurs tranches) ne sont pas encore connues. Ce qui demeure établi, c'est la gêne pour tous les riverains pendant quelques semaines, même si cette réalisation est impérative compte-tenu de l'extrême vétusté du réseau actuel.

### Vente de bois communal

Une vente de bois de coupe aura lieu le samedi 4 février à 10h.

Afin de préparer au mieux les lots, les habitants de Gabaston intéressés sont invités à se faire connaître à la Mairie au plus tard le jeudi 2 février.

### Entretien courant des trottoirs

Dans leur immense majorité, les trottoirs relèvent du domaine public. Malgré cela, c'est le propriétaire occupant ou le locataire qui doit en assurer l'entretien.

Par entretien, il convient d'entendre :

- Le nettoyage des feuilles mortes et détritiques,
- Le désherbage,
- En hiver, le dégagement de la neige ou du verglas.



## Fonctionnement de l'école

Cette année, l'école accueille 99 élèves dont 58 enfants de Gabaston, 12 d'Abère, 3 d'Anoye, 12 de Baleix, 2 de Momy, 2 de Saint-Jammes et 4 d'Urost.

**Maternelle** : Michel RISTIGUIAN (enseignant) et Solange DOLATABADI (ATSEM) sont en charge de la classe de 20 élèves (11 en Petite Section et 9 en Moyenne Section).

**Primaire** : Nathalie ARNAUD-PIN (enseignante à ¾ temps) et Stéphanie DUVIGNAU (ATSEM) sont en charge de la classe de 25 élèves de Grande Section et

de CP (10 GS et 15 au CP).

Sophie LALAUE (directrice) est en charge de 24 élèves (14 CE1 et 10 CE2).

Nicolas JEAN (enseignant) est en charge de 30 élèves (9 CMI et 21 CM2).

Nathalie SOUCHU assure le quart de décharge de la directrice tous les mardis et 10 mercredis matin dans l'année et complète le ¾ temps de Nathalie ARNAUD-PIN (enseignante des GS/CP) tous les vendredis.

## Fonctionnement de la cantine et de la garderie

### Cantine scolaire

Sandra BEGUE, Stéphanie DUVIGNAU, Henny GARVENES et Solange DOLATABADI assurent le fonctionnement de la cantine.

Le prix des repas reste inchangé (3,33 € pour les enfants de la commune et 4,13 € pour les extérieurs).

Le fournisseur Ansamble a été alerté de certains dysfonctionnements au niveau des cuissons, à l'heure actuelle, la prestation s'est améliorée.

### Garderie

Elle est assurée de 7h30 à 8h30 et de 17h à 18h30, en alternance par Stéphanie DUVIGNAU, Sandra BEGUE et Henny GARVENES. Une garderie gratuite de 15h45 à 16h45 est mise en place pour les enfants de la maternelle dont les parents travaillent et qui ne sont pas concernés par les TAP. De 16h45 à 18h30, la garderie est payante.

## Les Temps d'Activités Périscolaires

Cette année, afin de diminuer les coûts et de maintenir la gratuité des Temps d'Activités Périscolaires (TAP), seulement deux activités sont proposées au lieu de trois. De plus, les enfants ont le choix entre suivre l'activité proposée ou aller en garderie. Toutefois, ce choix est établi pour la durée du trimestre.

Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre, les activités ont été les suivantes :

CLASSE	LUNDI	MARDI	JEUDI
GS/CP	Activités sportives	Garderie	Jeux d'extérieur
CE1/CE2	Zumba	Eveil musical/ Langage des signes	Garderie
CM1/CM2	Garderie	Judo	Jeux de société

Pour le 2<sup>ème</sup> trimestre, sont maintenus le judo, la zumba, l'éveil musical et l'initiation au langage des signes. De plus, un cours de yoga est assuré bénévolement pour les élèves du CMI/CM2.

Ces activités se déroulent toujours avec des bénévoles. La Commission des Affaires scolaires les remercie chaleureusement !



Zumba



Activités sportives



Jeux extérieurs



Langage des signes



Yoga

## L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement continue de fonctionner pour une vingtaine d'enfants. Les inscriptions se font toujours auprès de la Communauté de Communes du Nord-Est Béarn.

Le repas est assuré pour les enfants inscrits.

Les activités sont dirigées par des moniteurs des Francas.

Ce début d'année, la directrice Alice VESY a réuni les parents des enfants inscrits à l'Accueil de Loisirs et les membres du Conseil Municipal afin de leur présenter ses projets d'animation pour 2017.

*Présentation du projet pédagogique*



### Contacts

Pour les questions administratives, Eric VAUDRION de la Communauté des Communes du Pays de Morlaàs : [alshmorlaas@orange.fr](mailto:alshmorlaas@orange.fr)  
06.88.70.90.69

Pour les animations du centre, Alice VESY, directrice du centre de loisirs : [projets-francas64@orange.fr](mailto:projets-francas64@orange.fr)  
06.81.43.85.29

## Le CCAS

L'année 2016 a été riche en animations concernant les aînés du village, à savoir :

- Le 7 février : le goûter des aînés.
- Le 2 juillet : la troupe Los Pérulhons d'Espéchède s'est produite et a grandement séduit le public nombreux.
- Le 10 juillet : les séniors de Gabaston ont pris la route du Pays Basque avec une halte à Espelette afin de visiter l'Atelier du piment suivi d'une dégustation. Après un bon déjeuner à Ascaïn, les séniors ont pris la direction des Grottes de Sare. Le bus est rentré en temps et en heure pour la finale de foot (France/Portugal).
- Le 16 octobre : le traditionnel repas des aînés Abère/Gabaston s'est déroulé avec succès à Gabaston.

- En fin d'année, le Père Noël a rendu visite aux octogénaires en leur remettant quelques gourmandises.



### Agenda

- 19 février :  
**Goûter des aînés**  
**Salle des fêtes**



*L'entrée des Grottes de Sare*

## La Société de Chasse

Voilà près d'une année d'écoulée depuis notre dernière rencontre.

La saison 2015/2016 s'est terminée sans problème particulier.

Après plusieurs mois de travaux et de mobilisation des bénévoles, le nouveau local des chasseurs situé près du stade de foot a été inauguré le samedi 9 avril.

L'assemblée générale a eu lieu le 27 mai dernier. Le bureau exécutif a été reconduit. Pour ce qui est des membres, Julien ETCHEGARAY faisant partie du tiers sortant, n'a pas souhaité, pour raisons personnelles, être renouvelé. Tout en regrettant son départ, nous le remercions pour son concours durant ces dernières années.

L'effectif de la société est légèrement en baisse par rapport à l'année précédente.

Durant la saison écoulée, 11 sangliers ont été prélevés dans le cadre de l'A.I.C. du Gabas, avec Saint Laurent de Bretagne, ainsi que 8 chevreuils.

La garderie a poursuivi son action et il a été pris : 14 renards, 11 fouines, 16 ragondins, 59 pies, 4 corbeaux, 2 blaireaux.

L'année cynégétique s'est terminée le 28 février.

Après un été calme, la saison de chasse 2016/2017 a débuté le 2ème dimanche de septembre. Les chasseurs se sont réunis durant la coupure estivale pour entretenir les installations existantes.

Le regroupement des adhérents dont l'effectif s'est maintenu à 25, se fait au local chasse à côté du terrain de sport du Gabas.

L'A.I.C. du Gabas a renouvelé la journée « un dimanche à la chasse » à Saint Laurent, le 16 octobre. Les participants ont découvert la chasse. Tout le monde s'est retrouvé au local chasse pour déguster bourret et paëlla.

En début d'automne, la « bleue » s'est faite quelque peu désirer mais depuis la fin novembre, les palombes sont venues par milliers !

Donc l'année est bien lancée.

Les personnes intéressées par l'achat de viande de sanglier peuvent s'adresser à Bernard LASSUS-THEZE ou Robert LANNES.

Le repas de la chasse (ouvert à tous) aura lieu le samedi 4 mars au restaurant COURBET à Sévignacq.

En ce début d'année, le Bureau ainsi que les sociétaires vous présentent leurs meilleurs vœux.



Inauguration du local



### Contacts

Bernard LASSUS-THEZE :  
05.59.68.34.49  
Robert LANNES :  
05.59.68.32.45  
Jean ECHEVESTE :  
05.59.68.36.13

**Agenda**  
• 4 mars : repas des  
chasseurs au restaurant  
COURBET à Sévignacq

## La Gym

Les cours de gym pour la saison 2016/2017 ont repris avec toujours autant de succès.

De nouveaux adhérents sont venus renforcer l'équipe des volontaires, soit pour la gym du lundi (relaxation) ou celle du mercredi (gym-tonic) mais aussi très variée (stretching et autres) encadrée par Marie.

Après les fêtes, rendez-vous pour la galette des rois.

Deux repas sont prévus, l'un le samedi 18 mars, et celui de fin d'année le 17 juin, ce qui permet aux deux cours de se réunir.

Meilleurs vœux pour l'année 2017.

Le Président et ses adhérents.

### Contact

Jean-Amédée MENJOLET  
06.78.58.27.89



## L'Association des Parents d'Elèves

Cette année scolaire a débuté par une refonte complète des membres du bureau de l'Association des parents d'élèves de Gabaston et l'arrivée de membres et bénévoles motivés.

Nous voilà donc prêts pour vous proposer des manifestations de qualité qui, nous l'espérons, vous raviront.

Certaines ont déjà été réalisées :

- \* la pesée du jambon à l'occasion des fêtes de Gabaston : nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine au même endroit !

- \* la bourse aux jouets : cette année encore les exposants et visiteurs ont été nombreux. Des affaires à faire de toute part !

- \* la vente de chocolats de Noël : cette année, nous avons proposé deux fournisseurs : « Lindt », basé à Oloron, et le magasin « Les Gourmandises de Fébus », basé à Morlaàs. Merci aux personnes qui ont passé commande.

- \* Le goûter et la venue du Père Noël le mercredi 14 décembre.

### Les manifestations à venir :

- \* Le loto de l'école le samedi 28 janvier. Beaucoup de lots sont à gagner au cours des 12 parties (dont une « loto chinois » et 2 parties enfants). Vous pourrez également vous restaurer et profiter des pâtisseries et crêpes confectionnées par les parents d'élèves. Nous vous attendons nombreux pour cette soirée !

- \* La chasse aux œufs : il se peut

que cette année marque le retour du passage des cloches de Pâques dans le village... pour une nouvelle chasse aux œufs (toujours réservée aux enfants).

- \* Une nouvelle manifestation pourrait voir le jour : un concours de pétanque aux beaux jours courant avril/mai.

- \* La fête de l'école, le vendredi 30 juin 2017, avec présentation du spectacle des enfants puis repas qui clôture cette année scolaire.

Le nouveau bureau se compose comme suit : Stéphane SOUBIROU (président), Isabelle SAVINI (vice-présidente), Marion ETCHEGARAY (trésorière), Lucie PAREDES (trésorière adjointe), Nathalie DURRES (secrétaire), Christelle CASSET (secrétaire adjointe).

Les membres : Anne CLAVERIE, Julien COCHARD, Auri DO NAS-

CIMENTO, Aurore D'HONDT, Julie DUPOUY, Lucie GELIZE, Sophie GUICHOT, Freddie LAFITTE, Eugénie LAURENT, Patrick LAURENT, Delphine LECOMTE, Alice PHILIPPON, Benoît PLUMET, Céline POTHIN, Stéphanie RELEA, Nathalie VERRIER.

L'APE, au travers des différentes animations ou manifestations que nous vous proposons, participe majoritairement au financement des sorties scolaires telles que : bibliothèque, musée des beaux arts, centre équestre...

C'est pourquoi, nous vous remercions pour votre participation et votre engagement aux différentes manifestations et vous souhaitons une excellente année 2017.



Toujours autant d'affluence à la Bourse aux jouets



### Contact

Stéphane SOUBIROU :  
06.71.43.34.43  
apegabaston64@gmail.fr  
Facebook : Ape Gabaston



La visite du Père Noël



### Agenda

• 28 janvier : loto

## Le Comité des fêtes

Cette année 2016 a notamment été marquée par la soirée des retrouvailles qui a permis de réunir les anciens et membres actuels du comité des fêtes. La soirée a été l'occasion de se remémorer de vieux souvenirs, notamment autour de l'exposition photos retraçant animations et fêtes de village de ces dernières décennies.

Mais ce sont avec les fêtes patronales que nous avons clôturé ce cru 2016. Le comité remercie chaleureusement les habitants qui se sont, une nouvelle fois, déplacés en nombre. Le repas du vendredi soir a été comme toujours, un réel succès avec plus de 400 personnes présentes. Cependant, seule ombre au tableau, une trentaine de personnes inscrites l'étaient en double ou ne sont pas venues. Sans ces absences, l'association serait rentrée dans ses frais. Nous présentons donc une année encore,

des comptes en déséquilibre. Pour que le comité des fêtes puisse continuer à vous proposer de belles animations, pendant ou en dehors des fêtes, il est essentiel qu'il puisse compter sur vous et votre organisation dans la prise des inscriptions. Pour cette raison, dès l'année prochaine, les repas devront être réglés à l'inscription.

Concernant le reste du week-end festif, les Jeux Olympiques du samedi après-midi ont réuni quelques équipes qui ont pu s'affronter sur différents jeux sous un soleil radieux. Quant au clown Cri-Cri, c'est un record de fréquentation que nous enregistrons cette année avec plus de 40 enfants présents ! Le samedi soir a également été une réussite puisque près de 200 personnes se sont déplacées pour partager une assiette préparée par les producteurs locaux présents : la ferme Mondine de Stéphane DABANCENS (Lombia), les fromages de Clarmontine de Sophie et René MILLET (Barinque) et la ferme LAHOUN de Fabien LAHON (Arrien).

Suite au passage de témoin effectué au sein du bureau, nous souhaitons une nouvelle fois remercier Mathilde COLLINET et Laurie LASSUS-THEZE pour leur investissement dans l'association.

Enfin, en ce qui concerne les évènements à venir, nous vous donnons rendez-vous le samedi 8 avril pour une soirée hypnose, qui ravira petits et grands. De plus, pour vous tenir en haleine jusqu'aux fêtes du village, venez fêter l'arrivée de l'été, des apéros, des barbecues, des soirées improvisées avec nous à l'occasion d'une journée inédite : **l'ouverture des festayres !**



Julie COLLINET et Marine MAGENDIE, les deux nouvelles co-présidentes

nements à venir, nous vous donnons rendez-vous le samedi 8 avril pour une soirée hypnose, qui ravira petits et grands. De plus, pour vous tenir en haleine jusqu'aux fêtes du village, venez fêter l'arrivée de l'été, des apéros, des barbecues, des soirées improvisées avec nous à l'occasion d'une journée inédite : **l'ouverture des festayres !**

### Contacts

Julie COLLINET :  
06.34.05.64.01  
Marine MAGENDIE :  
06.37.71.77.16



### Agenda

- 8 avril : soirée hypnose
- 4 juin : ouverture des festayres
- 22 au 25 septembre : fêtes locales



Soirée des producteurs



Jeux olympiques lors des fêtes locales 2016



Sérénades

## Le Tennis Club

Le Tennis Club de Gabaston a démarré une nouvelle saison début octobre, avec un effectif de l'école de tennis à 21 enfants.

Les cours sont toujours assurés par Philippe BÉGUE, épaulé par Frédéric RELEA, qui prendra la relève seul la saison prochaine.

Au chapitre des manifestations, le vide grenier a été déplacé cette année au mois de mai, et a connu

comme d'habitude une très bonne affluence. Exceptionnellement, la sortie annuelle des adhérents n'a pu avoir lieu mais sera reconduite en juin 2017. Enfin, le traditionnel repas de Noël a eu lieu le samedi 10 décembre, partagé par une cinquantaine de personnes, et qui a connu la visite annuelle du Père Noël, pour le plus grand plaisir des touts petits.



### Contact

Sandra BÉGUÉ  
06.16.86.16.77

### Agenda

• 14 mai  
Vide-grenier

## La Chorale

Les fêtes des villages alentours et un mariage (l'appel aux jeunes du comité des fêtes avait été entendu !!) ont encore ravi les membres de la chorale qui ont pu animer avec enthousiasme ces célébrations. Elle a aussi répondu aux sollicitations des familles à l'occasion des obsèques.

Etre membre de la chorale, c'est aussi l'occasion de partager des moments très sympas, comme lors de l'assemblée générale en juin au restaurant de la Patte d'oie à St-Jammes et après les fêtes de Serres-Morlaàs, chez Henriette LALANNE, notre vice-présidente (elle n'a rien voulu dévoiler de sa recette de la poule au pot, c'était quelque chose !!!).

La venue dans le groupe d'un organiste donnerait un nouvel élan à la chorale. Pour l'heure, Jean-François LANGLES fait office de chef de chœur de la plus belle des manières. Et bientôt, Pierre va reprendre la main et corriger quelques couacs toutefois très rares (nous sommes modestes). Dans l'attente de cette recrue, il est toujours possible d'avoir recours aux services d'un organiste moyennant une participation de 50 €. Il est recommandé d'en faire la demande à l'avance.



Repas de l'Assemblée Générale

### Contact

Armande BOURAU-TOUYAROU  
06.70.65.38.32

## La Pétanque

Comme chaque année, la pétanque c'est réunie le 10 septembre pour le repas de fin de saison où tout le monde a participé à l'organisation de cette journée dans une ambiance conviviale.

Après le repas, quelques parties de pétanque pour clore cette journée.

Les joueurs se retrouvent tous les vendredis à partir de 20h30 à la salle Ménusé.

Meilleurs vœux  
pour l'année 2017.

### Contact

Jean SERNA  
05.59.68.37.30



Repas de fin de saison

## Le FC 2 Vallées

La saison 2016/2017 a démarré avec 121 licenciés, toutes catégories confondues (nous sommes en attente de nouveaux licenciés chez les jeunes mais également chez les séniors).

Nous avons cette année :

- × 10 U6 U7 (2 équipes)
  - × 28 U8 U9 (5 équipes)
  - × 11 U10 U11 (1 équipe en niveau 2)
  - × 14 U12 U13 (1 équipe en niveau 2)
  - × 8 U14 U15 (1 équipe à 7 et 1 équipe à 11 en entente avec Taron-Sévignacq)
  - × 24 seniors (1 équipe en D5 actuellement 2ème de sa poule derrière le Pau FC 3).
  - × 12 vétérans (1 équipe)
  - × 4 dirigeants et 10 éducateurs.
- Actuellement, 2 éducateurs en formation (module U17 et seniors) + 1 éducateur qui finit le cursus de formation U17 et qui sera titulaire de l'ensemble des formations U9, U11, U13, U15, U17, U19, seniors + 1 joueur qui

vient de valider sa formation d'arbitre.

Nous avons également un contrat civique (Julie COLLINET) et nous sommes en attente d'une nouvelle candidature. Leurs missions sont essentiellement liées à l'accueil, la communication (site internet entre autres) ainsi qu'à l'animation (période de vacances, projet éducatif fédéral et différentes animations proposées dans le club...).

Nous avons terminé l'année avec :

- Le samedi 3 décembre, la participation des U8/U9 à un plateau caritatif à Morlaàs (chaque enfant devait apporter un jouet).
- Le samedi 10 décembre, nous nous sommes déplacés à Bordeaux pour le match Bordeaux-Monaco (50 personnes).
- Dimanche 11 décembre, a eu lieu le goûter de Noël à l'occasion du match seniors FC 2 Val-

lées/Pau FC 3 (à Monassut). Chaque enfant et chaque joueur (seniors, vétérans) s'est vu remettre un petit cadeau par le Père Noël.

- Dimanche 18 décembre, une équipe U9 est allée défendre les couleurs du club au tournoi de foot en salle à Bordeaux, organisé pour les fêtes de Noël.

### Contact

Jean-Luc BERMÉJO  
06.98.42.66.96  
jlsberm@orange.fr



*L'équipe U13 a terminé la 1ère partie de la saison invaincue !*

## Le Club du 3<sup>e</sup> printemps - Fédération mouvement

Le Club intercommunal 3<sup>e</sup> Printemps des aînés termine l'année 2016 avec un projet de regroupement avec un club voisin. Donc à bientôt avec des nouvelles de ce projet, et partant de là des dates d'activités pourront être précisées pour 2017.

Meilleurs vœux à tous.

### Contact

Arlette CASSET  
05.59.68.35.34

## Le Défi du Cœur

Pour une première du Défi du Cœur, ont participé 177 adultes et enfants (marche, course et VTT).

A midi, un vin d'honneur a été offert par la municipalité.

Une grande paëlla, cuisinée par Florent CANO, a réuni plus de 81 personnes.

La Commission animation le remercie ainsi que tous les bénévoles d'associations et les personnes présentes pour les ravitaillements et la sécurité le long des parcours.

La recette du Défi du Cœur servira à financer l'achat d'un défibrillateur.

Rendez-vous le dimanche 2 juillet 2017 pour le prochain Défi du Cœur.

La Commission animation vous souhaite de passer une bonne année 2017.

Après l'effort, le réconfort...



## La première communion pour 11 enfants

Le dimanche 5 juin, 11 enfants de la paroisse Sainte Foy en Béarn de Morlaàs (dont 4 de Gabaston) ont fait leur première communion en l'église de Gabaston. La cérémonie célébrée par l'abbé Jean LASSERRE était rehaussée par les chants des choristes des groupes de Gabaston et Sedzère, sous la houlette de Jeannot SARTHOULET. Les communiantes ont également animé cette belle cérémonie par leurs chants pleins d'enthousiasme, encadrés par les catéchistes Marie-Louise ESQUINES et Jeannot SARTHOULET.



## Nouvelle Communauté de Communes du Nord-Est Béarn

Suite aux fusions de Communautés de Communes imposées par l'Etat, la création de la nouvelle Communauté de Communes du Nord-Est Béarn (CCNEB) a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017. La CCNEB regroupe les communautés de communes du canton de Lembeye, d'Ousse Gabas et du Pays de Morlaàs.

La Communauté de Communes du Nord-Est Béarn, c'est :

➤ 74 communes représentées par

99 délégués titulaires,

➤ 34 986 habitants,

➤ un territoire d'une superficie de 582 km<sup>2</sup>.

Le siège se situe à Morlaàs, 1 rue Saint Exupéry, à l'emplacement de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Morlaàs.

Le nouveau conseil communautaire a été installé le mercredi 18 janvier. Il comprend un bureau de 25 membres : le président, 15 vice-

présidents et 9 conseillers communautaires. Arthur FINZI, maire de St-Castin, a été élu président. Les 3 présidents des anciennes Communautés de Communes ont été élus aux 3 premières vice-présidences : Jean-Pierre BARRERE (Ousse Gabas) 1<sup>er</sup> vice-président, Michel CHANTRE (canton de Lembeye) 2<sup>e</sup> vice-président, Dino FORTE (Pays de Morlaàs) 3<sup>e</sup> vice-président.



## Commémoration de l'Armistice de 1918

A l'occasion du 98<sup>e</sup> anniversaire de l'Armistice de 1918, une cérémonie commémorative a été organisée le vendredi 11 novembre devant le Monument aux Morts. Le maire Michel MAGENDIE a donné lecture du message



de Jean-Marc TODESCHINI, secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et de la mémoire. En présence du porte drapeau Jean-Louis BOUILLOU et d'une assistance de tous âges venue nombreuse malgré la pluie, Jeannot PICOURLAT et Michel MAGENDIE ont déposé une gerbe au pied du Monument aux Morts. Sous la houlette de plusieurs membres de la chorale, les participants ont chanté la Marseillaise avant de rejoindre le café MATRAS pour un apéritif des plus chaleureux.

## Une semaine missionnaire avec Palavra Viva

Du dimanche 20 au dimanche 27 novembre, 5 jeunes missionnaires brésiliennes de la communauté Palavra viva sont venues à la rencontre des paroissiens de Sainte-Foy en Béarn. Anna, Fabienne, Gracielli, Josianne et Patricia ont animé les messes du dimanche en l'église Sainte Foy de Morlaàs et présenté leur démarche. Tout au long de la semaine, elles ont partagé des temps de prière, de visites, de repas et d'échanges sur des thèmes variés avec chacun des 5 relais de la paroisse. Le jeudi, elles ont été accueillies par le relais St Laurent (dont fait partie le village de Gabaston). Elles ont notamment bénéficié d'un moment de détente avec une balade champêtre en calèche sur les chemins de Gabaston (photo ci-contre).

Enchantées par l'accueil qu'elles ont reçu durant cette semaine, elles ont voulu à leur tour faire partager un agréable moment en organisant une soirée brésilienne, le samedi à Morlaàs. Ouverte à tous, cette soirée festive a réuni plus de 150 personnes, aux sons des guitares et des chants où chacun s'est rapidement mis dans l'ambiance ! Le dimanche, après la messe, le repas de clôture de cette semaine missionnaire a rassemblé une centaine de convives à la salle multi-média de Morlaàs.

Pour plus d'infos : [paroisse-morlaas.org](http://paroisse-morlaas.org)



Promenade en calèche

## Un parcours No-kill sur le Gabas dédié à la truite Fario

Depuis le mois de mars dernier, un parcours No-kill a été mis en place sur le Gabas, depuis le pont du chemin du moulin Boy à Sedzère jusqu'au pont de la D7 route de Vic (face au terrain de foot) à Gabaston, soit une longueur de 4,4 km. Le No-kill est une pratique développée par les pêcheurs sportifs au cours du XX<sup>e</sup> siècle qui consiste à relâcher systématiquement les poissons pêchés, qu'ils atteignent ou non la taille légale de capture fixée par la réglementation.

L'AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique) Le Pesquit a décidé de créer deux parcours no-kill en rivière, sur le Luy de France depuis le pont de la D 362 à Ouilhon jusqu'au pont du chemin des Balens à Morlaàs, soit une longueur de 2 km, ainsi que sur le Gabas, sur les communes de Gabaston et Sedzère. Ces deux parcours étant reconnus pour leur population de truites fario. « La pratique du No-kill se fait au moyen de deux hameçons ou trois mouches artificielles ou plus. Les hameçons autorisés sont sans ardidon de façon à ne pas blesser le poisson et à le décrocher plus facilement, explique Hervé TERRADOT, technicien piscicole et moniteur guide de pêche. Depuis ces dernières saisons, nous avons remarqué le retour de la truite sur nos cours d'eau. »



Hervé TERRADOT, technicien piscicole et moniteur guide de pêche à l'AAPPMA

## PLR et stations rando-dessin : le Pays de Morlaàs développe une offre de loisirs « nature »

Le samedi 2 juillet, environ 300 personnes ont participé à l'inauguration du nouveau Plan Local de Randonnée (PLR) mis en place sur le territoire des 28 communes de la Communauté de Communes du Pays de Morlaàs (CCPM). Le coût total de cette réalisation s'élève à 284 063 € HT ; le Conseil Départemental a financé 40 %, soit 124 158 €, dans le cadre du contrat de territoire. Ce PLR compte 22 sentiers (avec des boucles multi usages et un taux de goudron inférieur ou égal à 50 %) : 15 itinéraires pédestres, 7 itinéraires VTT/VTC, 4 itinéraires équestres et enfin, 3 itinéraires de randonnée nordique. Particularité de ce PLR, il est agrémenté de 13 stations rando-dessin, dont l'une tout près du pont du Gabas (face au stade de foot) : l'Office de Tourisme espère que cette activité pédagogique et ludique, la seule dans les Pyrénées-Atlantiques, permettra au public de s'attarder sur des éléments authentiques du patrimoine naturel et architectural local. Principale réalisation de ce PLR, la passerelle sur



*Présentation d'une station Rando-dessin au cours de la randonnée*

le Gabas reliant les circuits de randonnée entre Gabaston et Sedzère. C'est à cet endroit qu'a été coupé le ruban inaugural en présence des élus et des marcheurs.

Pour récapituler l'ensemble des 22 circuits de ce nouveau PLR, des topoguides sont en vente à l'Office de Tourisme, place Sainte-Foy à Morlaàs, au prix de 6 € (plus de renseignements au 05.59.33.62.25).

## Une matinée d'initiation à la pêche

A l'initiative de l'Office de Tourisme du Pays de Morlaàs et en partenariat avec la Fédération de pêche des Pyrénées-Atlantiques, des matinées d'initiation à la pêche ont été organisées cet été. L'avant-dernière a eu lieu le 4 août au pôle environnement pêche du lac du Gabas à Esclourenties, en présence de Pierre Lagarde, animateur et technicien piscicole à l'AAPPMA Le Pesquit. Puis le jeudi 18 août, c'est à Gabaston que s'est déroulée la dernière séance de cet été. La matinée pluvieuse n'a pas découragé les participants qui ont écouté avec attention les conseils d'Hervé TERRADOT, technicien piscicole et moniteur guide de pêche. Comme l'explique le spécialiste, « il s'agit d'une initiation à la pêche aux appâts naturels (mouches et autres invertébrés que l'on peut trouver dans l'eau tels que ver de terre, larve, asticot...). On apprend les bases : le montage de la ligne et sa bonne utilisation, comment approcher le poisson jusqu'à sa prise puis sa remise à l'eau dans de bonnes conditions, en

utilisant des hameçons sans ardillon pour ne pas blesser le poisson et le décrocher plus facilement. » Pour un coup d'essai, une dizaine de truites ont été approchées et 8 ont été attrapées avant d'être relâchées.

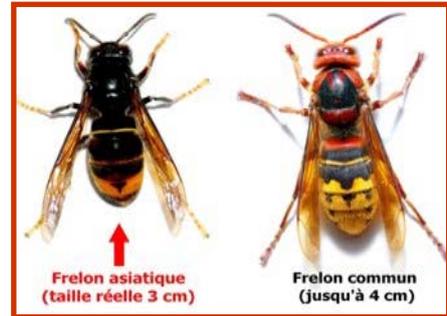


## Le frelon asiatique

En 2004, le frelon asiatique arrive à Bordeaux, il est retrouvé dans des poteries en Dordogne. Il n'a pas cessé de progresser sur notre territoire ainsi que dans les autres pays d'Europe. En Béarn, on le trouve à partir de 2006.

### COMMENT RECONNAITRE UN FRELON ASIATIQUE

Il est foncé, ses pattes sont jaunes, il n'a qu'une bande orangée sur l'abdomen, le devant de sa tête est aussi orangé. Il vole en stationnaire alors que le frelon européen (crabro) est bien jaune et vole plus lourdement



Frelon asiatique (taille réelle 3 cm)

Frelon commun (jusqu'à 4 cm)

### LEUR HABITATION

Leur première construction, appelée un nid primaire, se trouve dans un lieu bas, à hauteur d'homme, (abri de jardin, grange, maison non habitée) et ce, à proximité d'un point d'eau : piscines, cours d'eau.

Pourquoi un point d'eau ? Il lui faut de l'eau pour fabriquer son nid avec de l'écorce de bois que le frelon mâche et finit par transformer en cellulose.



Nid primaire



Nid secondaire

Le nid primaire débute à partir du printemps et peut s'agrandir si la colonie n'est pas dérangée jusqu'à fin juillet début août.

Si la colonie se trouve dérangée pour agrandir son premier habitat, elle le quittera, son départ est appelée essaimage, et c'est à ce moment là, fin juillet, que son nouveau nid sera construit dans un arbre.

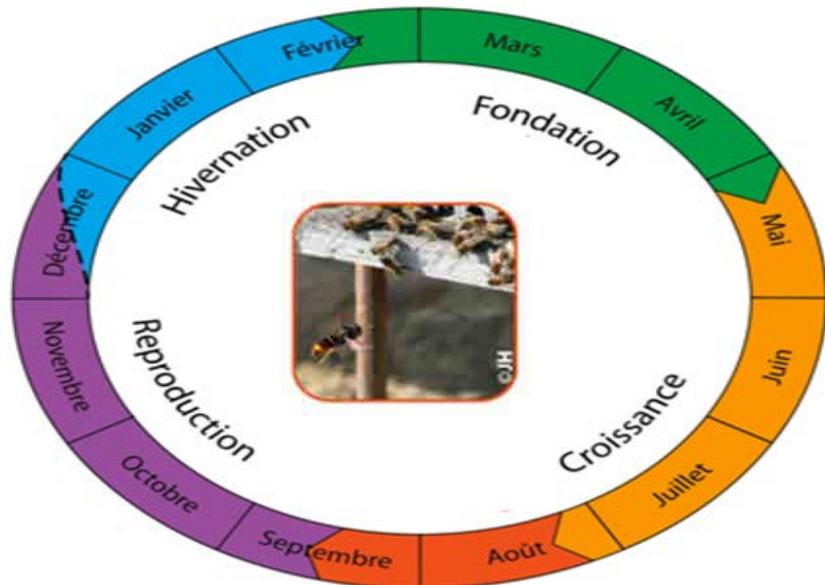
### CYCLE DU FRELON ASIATIQUE

Au printemps, sortie de son hibernage, la reine va chasser pour s'alimenter et chercher un lieu paisible toujours près des maisons d'habitation.

Alors, elle commence à façonner six à sept cellules qu'elle enveloppe comme une petite coque, et pond dans chaque cellule, un oeuf qui donnera naissance aux premières ouvrières ; c'est à ce moment là que la reine ne quittera plus le nid et passera ses journées à pondre.

Une reine vit un an. Sa vie se concentre sur la ponte extraordinaire de 24 000 oeufs environ, pendant son règne. Une colonie arrive au mois de septembre au maximum de sa population puisque naissent des ouvrières, des mâles et des nouvelles reines qui se feront féconder.

Ces nouvelles reines sont à détruire à l'automne ; malheureusement, les nids sont difficiles à localiser dans le feuillage des arbres.



### LES PREDATEURS

Ils sont peu nombreux ; on peut remarquer à l'automne que les nids sont percés, troués : les oiseaux, mésanges charbonnières, mésanges bleues, pies qui raffolent des dernières larves, très riches en protéines, avant l'hiver.

Le frelon asiatique impacte énormément notre biodiversité, et les

abeilles représentent leur principale proie (en campagne 40%, en ville 85%).

**Contact**  
Association Castin  
Nature  
06.07.22.92.33



## Don de sang à Morlaàs

Cinq collectes de sang sont programmées en 2017 à Morlaàs. Sous réserve de modification, elles auront lieu à la salle de la mairie de 15 h à 19 h, les mardis 14 février, 9 mai, 11 juillet et 5 septembre, ainsi que le lundi 11 décembre.

## MAIRIE DE GABASTON

### Horaires d'ouverture

Lundi : 9h-12h / 13h30-17h30

Jeudi : 9h-12h

Vendredi : 9h-12h / 13h30-17h30

### Permanence du Maire

Lundi : 18h-20h ou sur rendez-vous

### Contacts

Tél : 05.59.68.33.98

Email : [mairie.gabaston@orange.fr](mailto:mairie.gabaston@orange.fr)

Site internet : [gabaston.fr](http://gabaston.fr)

## GABASTON

Bulletin municipal de la commune de Gabaston  
Rédaction, conception, réalisation, distribution :  
Commission information.  
Impression : Corep-Pau  
Photos : Droits réservés



## Le Maire et les responsables de commissions

Elus	Poste	Téléphone	Commission
Michel MAGENDIE	Maire	06.08.06.03.30	
Claude LAMY-MASCAROU	1 <sup>er</sup> adjoint	06.85.92.32.69	Voirie
Guy BITAILLOU	2 <sup>e</sup> adjoint	06.84.21.13.02	Bâtiments
Alain CANO	3 <sup>e</sup> adjoint	06.01.83.98.45	Information - Animation
Marie LARROUTUDE	4 <sup>e</sup> adjoint	06.48.90.77.70	Affaires scolaires
Didier LEBLOND	Conseiller	06.77.06.36.77	Urbanisme - Environnement

## Etat civil 2016

### ➤ Décès

Jacques REVERT le 11 janvier  
Robert ROMUALE le 7 avril  
Pascale ROY le 15 juin  
Philippe MARTEL le 4 juillet  
Pierre BARRY le 26 août  
Pierre SOULAGNET le 2 décembre

### ➤ Naisances

Guilhem ETCHEGARAY le 12 février  
Lilian MATRICON RODRIGUEZ le 12 février  
Sylio PICARD le 23 février  
Mahé BITAILLOU le 7 mars  
Soline MASSOUBRE le 12 avril  
Lena AGULLO le 30 avril  
Chloé LAGREZE le 15 mai  
Esteban LANSAMAN le 20 juillet  
Juliette PALENGAT le 22 septembre  
Baptiste BOURDETTE-LEMBEYE le 27 octobre

### ➤ Mariages

Thomas RUITORT-LAPIQUE et Rishma SHETTY le 13 février  
Marcel PEBROCQ et Anne-Marie CASTAGNET le 9 avril  
Luc BLOTIN et Anne PLIVARD le 2 juillet  
Patrick LAURENT et Eugénie MORA le 16 juillet  
Walter DELALANDRE et Fanny MARTHOU le 13 août

## Agenda des manifestations 2016

28 janvier	Loto de l'APE
4 mars	Repas des chasseurs
8 avril	Soirée du Comité des fêtes
14 mai	Vide grenier du tennis
4 juin	Journée des festayres
2 juillet	Défi du Cœur
Du 22 au 25 septembre	Fêtes locales

## Calendrier des élections 2017

- 23 avril : 1<sup>er</sup> tour élections présidentielles
- 7 mai : 2<sup>e</sup> tour élections présidentielles
- 11 juin : 1<sup>er</sup> tour élections législatives
- 18 juin : 2<sup>e</sup> tour élections législatives

## Allongement de 5 ans pour les cartes nationales d'identité.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la durée de **validité** des cartes nationales d'identité (CNI) délivrées aux personnes **majeures uniquement** est passée de 10 à **15 ans**. Ainsi, la prolongation s'applique **automatiquement** pour les cartes délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la date d'expiration ne correspond donc pas à la date qui est inscrite sur la carte.

**Attention en cas de voyage à l'étranger : tous les pays n'adhèrent pas à ce principe.** Pour connaître la liste des pays reconnaissant cette prolongation de validité vous pouvez consulter le site <http://www.diplomatie.gouv.fr>